

ADEFOBEL

(Association pour le développement forestier
des cantons de BELMONT et CHARLIEU)

BULLETIN D'ADHESION ADEFOBEL et à Fransylva pour 2024

A remplir et à renvoyer avec votre règlement libellé à l'ordre du groupement avant le **31/01/2024** à :

GILLES SARNIN 383 Route de Grattaz 42670 ECOCHE

L'adhésion permet :

- *d'être assuré en Responsabilité Civile et Assurance Juridique pour votre forêt,
- *d'être invité au cours de l'année aux réunions techniques animées et en collaboration avec le CRPF,
- *de recevoir les revues « Parlons forêts » et « Forêt privées de la Loire »
- *d'être représenté et défendu par Fransylva auprès des pouvoirs publics et des différentes instances impactant la forêt (commission chasse, PLUi, territoires protégés, etc...),
- *de bénéficier des services spécifiques de votre groupement comme l'emprunt de matériel forestier ...

Je soussigné (e) Mr, Mme, Melle, _____

Demeurant _____

Tél 1 _____ Tél 2 _____ E-mail : _____@_____

Propriétaire de terrains boisés ou affectés à la forêt, situés sur la (les) commune (s) de :

_____ d'une surface totale de : _____ hectare (s).

Attention : pour le détail des parcelles pour une première adhésion ou s'il y a eu des changements lors de la dernière année ou des changements non signalés, utilisez le tableau ci-joint Toute parcelle non inscrite ne pourra pas bénéficier de l'assurance RC comprise dans votre adhésion.

Demande mon adhésion à l' ADEFOBEL et à Fransylva

et règle le montant de la cotisation annuelle selon le barème indiqué ci-dessous :

Surface	moins de 5 ha	5 à 9,99 ha	10 à 14,99 ha	15 à 24,99 ha	25 ha et plus
Montant	23 €	34 €	38 €	48 €	22 € + 1.15€ par ha

Fait à _____ le _____ Signature _____

Les informations recueillies dans votre adhésion font l'objet d'un traitement informatique. Elles ne seront utilisées que pour le fonctionnement de l'association et du syndicat. En application de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Pour exercer de droit, veuillez-vous adresser au trésorier de votre groupement.

Voir au dos

